

**PROCES-VERBAL du**  
**Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois**  
**Réunion du Mercredi 02 Mai 2007 à 19 h 30**

**Etaient présents :**

<b>BASSEVELLE</b>	<b>BUSSIERES</b>	<b>CHAMIGNY</b>
M. RICHARD Bernard		Mme BELDENT Jeannine M. ALBEROLA Benoît (suppléant de M. BAR Jacques) Mme PIERRE Nathalie
<b>CHANGIS SUR MARNE</b>	<b>CITRY SUR MARNE</b>	<b>JOUARRE</b>
M. CORNIAUX Guy (suppléant de Mme LACOMBE Anne-Marie) M. SUSINI Jean-Paul	M. CHATENOUD Gilbert M. TARTAR Gérard	M. GOULLIEUX Pierre M. BOSDURE Dominique Mlle FARGET Amandine (suppléante de M. DRAPIER Alain)
<b>LA FERTE S/ JOUARRE</b>	<b>LUZANCY</b>	<b>MERY SUR MARNE</b>
Mme BIMBI Françoise M. BIMBI Eric Mme THOMINOT Josiane (suppléante de M. MUNNIER Claude) Mme ABELOOS Edith Mme BUSCH Geneviève M. VILLEDIEU André Mme GUILLONNEAU Françoise M. MARTIN Benoît M. CELERIER Daniel M. FAYOLLE Serge Mme PONS Martine	M. FORTIER Patrick M. BARRAULT Christian	M. DELAITRE Michel
<b>NANTEUIL SUR MARNE</b>	<b>PIERRE LEVEE</b>	<b>REUIL EN BRIE</b>
M. FURNARI Francesco	M. DE CUYPERE Michel	M. ROMANOW Patrick M. CEVAER Michel
<b>SAACY SUR MARNE</b>	<b>SAINTE AULDE</b>	<b>SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX</b>
M. PERLICAN Claude Mme ROBCIS Josselyne Mme TRUEBA VEYSSET Katy	M. GEIST Gérard	M. HINCELIN Hubert M. BOISDRON Patrick
<b>SAMMERON</b>	<b>SEPT SORTS</b>	<b>SIGNY SIGNETS</b>
M. RIGAULT Pierre	M. ARNOULT Robert	M. FOURMY Philippe
<b>USSY SUR MARNE</b>		
M. PRISE Guy M. OFFROY Marcel		

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Délégués représentés par pouvoir :**

M. RONDEAU Jean-Marie à Mme BELDENT Jeannine  
M. MORET Jean-Claude à M. BIMBI Eric  
M. SPECQUE Claude à M. HINCELIN Hubert  
M. LEFEVRE Jean-Jacques à M. RIGAULT Pierre

**Délégués absents non excusés :**

M. DELAERE Hubert de JOUARRE  
M. LAROCHE Olivier de JOUARRE  
M. LA GRECA Michel de JOUARRE  
M. BEN MANSOUR Tarek de LA FERTE SOUS JOUARRE  
Mme PARIS Martine de LA FERTE SOUS JOUARRE

**Délégué absente excusée :**

Mme RICHARD Marie de LA FERTE SOUS JOUARRE

**Secrétaire de séance :**

M. RIGAULT Pierre

\* \* \*

⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 MARS 2007 :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,  
A L'UNANIMITE  
APPROUVE CE PROCES VERBAL.

\* \* \*

⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2007 :

Monsieur FURNARI demande que les taux 2006, qui avaient été cités par Monsieur RICHARD, figurent dans le tableau des taux de la T.E.O.M. à titre d'information (voir en annexe\*).

Monsieur SUSINI souhaiterait que l'intervention de Madame LACOMBE (page 12) soit développée, en rappelant que, outre les équipes, 200 enfants sont concernés par les installations du Syndicat Intercommunal auquel appartient Changis sur Marne, et créé parce que cinq communes seulement sont concernées.

Ce syndicat dispose de faibles moyens et Madame LACOMBE voit mal pourquoi le rugby serait reçu en tant que tel à la Communauté de Communes, et pas le football dans cette partie du territoire Fertois.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,  
A L'UNANIMITE  
APPROUVE CE PROCES VERBAL.

\* \* \*

◆ DECISIONS DU BUREAU DU 13 MARS 2007 :

⇒ AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIF AUX TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU DE LA ZONE DES EFFANEAUX.

LE CONSEIL DE LA COMUNAUTE DE COMMUNES,  
A L'UNANIMITE PREND ACTE DE CETTE DECISION.

◆ DECISIONS DU BUREAU DU 18 AVRIL 2007 :

⇒ POINT SUR LE MARCHE D'ACHATS DE BACS POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.

LE CONSEIL DE LA COMUNAUTE DE COMMUNES,  
A L'UNANIMITE PREND ACTE DE CETTE DECISION.

\* \* \*

Madame BELDENT demande au Conseil s'il est d'accord pour rattacher à cet ordre du jour un projet de délibération relatif à la :

- **Création d'une activité accessoire pour une mission de conseil et de suivi des procédures relatives à la mise en place d'une école intercommunale de musique et de danse (frais de déplacement).**

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité.

\* \* \*

**SERVICES GENERAUX**

◆ **CONVENTION AVEC LE ROTARY CLUB :**

⇒ **Don d'un panneau d'affichage**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

Le Rotary Club de La Ferté sous Jouarre envisage de faire don à la Communauté de Communes d'un panneau d'affichage lumineux, pour permettre la communication des associations du Pays Fertois implantées dans les dix-neuf communes du territoire, ainsi que celle des manifestations de la Communauté de Communes.

Les conditions de cette donation et de cette communication feront l'objet d'une convention entre les parties.

Le panneau sera implanté sur le terrain à usage de parking devant la piscine intercommunale.

S'agissant d'un don, le Conseil est appelé à prendre une délibération de principe pour l'accepter.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A LA MAJORITE ABSOLUE (1 abstention : Mme ABELOOS) :**

**donne** son accord pour recevoir ce don.

**autorise** la Présidente à signer tous actes et convention nécessaires à cet effet.

\* \* \*

**◆ DECISION MODIFICATIVE N°1 :**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

Le budget 2007 des Services Généraux fait état de l'inscription d'une somme de 61 000 € à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Il importe de modifier cette imputation de la manière suivante :

Article	Libellé	Dépenses
6232	Fêtes et cérémonies.....	- 26 000,00
60628	Autres fournitures non stockées.....	+ 26 000,00

Etant précisé que l'article 60628 porte sur les dépenses de petit équipement / fourniture / logistique liées à l'ouverture de l'école de musique et l'article 6232 sur les « fêtes et cérémonies » dont, pour 20 000 €, l'organisation des Jeux de Seine et Marne.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE :**

**approuve** cette décision modificative n°1 du budget des « Services Généraux ».

\* \* \*

**◆ DEMANDE DE SUBVENTION DU S.D.I.S. DE SEINE ET MARNE :**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Vu** la délibération du 28 juin 2006 octroyant une subvention de 200,00 € au S.D.I.S. de Seine et Marne,

- **Considérant que** le S.D.I.S. de Seine et Marne a adressé avec retard les pièces justificatives nécessaires à l'octroi de cette subvention ; que ce versement ne pouvait plus dès lors être pris en compte au titre de l'exercice 2006,
- **Considérant qu'il** est nécessaire de délibérer à nouveau sur l'octroi de cette subvention au titre de l'année 2007.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE :**

- **approuve** l'octroi d'une subvention de 200,00 € au S.D.I.S. de Seine et Marne en 2007.
- **dit que** cette subvention sera imputée à l'article 6574, fonction 020, du budget des « Services Généraux » de l'année 2007 à la suite d'un virement de crédits provenant de l'article 678, fonction 020.

\* \* \*

◆ **REALISATION DU COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE :**

- ⇒ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre
- ⇒ Demande de subventions complémentaires

⇒ Madame BELDENT aurait souhaité partager l'exposé de ce point avec Monsieur GEIST mais c'est difficile car elle a reçu des informations de la part de la Communauté de Communes du Provinois dans l'après-midi, soit trois heures avant la réunion.

Le projet de construction du complexe cinématographique et une approche estimative de l'opération mise à jour par les services de la Communauté de Communes, ont été remises aux délégués.

Madame BELDENT rappelle qu'un certain nombre de remarques ont été formulées par la Communauté de Communes du Pays Fertois au sujet des aménagements extérieurs de l'opération, qui ont été examinées entre les quatre partenaires à Provins le 16 avril dernier et présentées d'un commun accord au Sous-préfet de Provins ; faute d'un accord de Monsieur le Sous-préfet, Madame BELDENT demande donc instamment à la Communauté de Communes du Provinois, en sa qualité de coordinateur du groupement de commandes, de trouver la solution pour que l'équipe de maîtrise d'œuvre puisse assurer les missions complémentaires afférentes aux aménagements extérieurs.

En ce qui concerne l'approche estimative de l'opération réactualisée remise aux délégués, deux chiffres ont évolué par rapport au document remis le 07 mars dernier :

- le coût de la maîtrise d'œuvre des aménagements extérieurs, soit 40 560 € HT au lieu de 20 000 € HT, et les travaux afférents à ces aménagements extérieurs, soit 240 000 € HT au lieu de 180 000 € HT.

Les demandes de subventions complémentaires devront donc intégrer le coût des travaux, mais aussi toutes les dépenses afférentes aux aménagements extérieurs tels qu'ils figurent dans ce document, sachant le Conseil Général n'y est pas a priori favorable mais soutient fortement ce projet ; une lettre sera adressée au Président du Conseil Général pour le sensibiliser à ce problème.

Madame BELDENT ajoute que la Communauté de Communes du Provinois, en sa qualité de coordinateur, a déclaré solliciter les subventions pour l'ensemble des quatre partenaires, mais qu'elle avait déjà sollicité la Dotation de Développement Rural (DDR) pour son seul projet en 2006.

Le coût global estimatif est dès lors porté de 2 254 740 € HT à 2 335 300 € HT, et le montant des subventions (connues à ce jour car il conviendra de solliciter les services de l'Etat au titre de la DDR) est estimé à 1 168 000 € HT, soit une différence (autofinancement) portée de 1 086 740 € à 1 167 300 €. L'aide des partenaires publics, qui était de 80 % pour la construction de la salle, est ramenée ainsi à 50 % pour l'opération dans son ensemble.

Monsieur TARTAR fait observer que le coût des honoraires passe à plus de 16 % et Madame BELDENT ajoute que les fondations spéciales éventuelles ne sont pas prises en compte.

Puis il est passé au vote :

⇒ **Sur l'autorisation donnée à la Présidente de signer le marché de maîtrise d'œuvre initial :**

- soit 246 740 € HT (291 101 € TTC) pour la salle de la Ferté sous Jouarre estimée à 1 460 000 € HT (1 746 160 € TTC),
- soit pour les quatre opérations un montant estimatif prévisionnel des travaux par le maître d'œuvre de 6 950 000 € HT et un forfait de rémunération global de 1 000 800 € HT (1 196 956,80 € TTC) pour la mission de base (14,40 %) et 1 174 550 € HT tout compris (tranche conditionnelle 2) :

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
APPROUVE A L'UNANIMITE.**

⇒ **Sur l'autorisation donnée à la Présidente de solliciter les subventions complémentaires** (par rapport à sa délibération du 13 décembre 2006) du Conseil Régional, du Conseil Général, du Centre National de la Cinématographie et de l'Etat (Dotation de Développement Rural) :

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
APPROUVE A L'UNANIMITE.**

\* \* \*

**◆ INDEMNITE D'ASSURANCE SUITE AU SINISTRE DU GYMNASE DES GLACIS DU 29 AOUT 2005 :**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

- **Considérant que** le sinistre électrique survenu au gymnase des Glacis le 29 août 2005 a fait l'objet d'une déclaration de sinistre auprès de Mutuelles du Mans Assurances (M.M.A.) au titre de la police « dommages aux biens » de la Communauté de Communes du Pays Fertois,
- **Vu** la délibération du 07 juin 2006 acceptant la prise en charge du coût des réparations pour un montant de 18 129,84 € TTC, par les Mutuelles du Mans Assurances,
- **Vu** la lettre de la société M.M.A. du 03 avril 2007 adressant à la Communauté de Communes un chèque de 2 000,00 € représentant le montant de la franchise retenue, le recours auprès d'Electricité de France ayant abouti,
- **Vu** le budget de l'année 2007 des « Services Généraux »,

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE.**

**accepte** le chèque de règlement effectué par les Mutuelles du Mans Assurances d'un montant de 2 000,00 € en complément des 18 129,84 € TTC de l'indemnisation d'assurance.

**autorise** la Présidente à faire procéder à l'émission du titre de recette correspondant.

\* \* \*

**◆ CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE POUR UNE MISSION DE CONSEIL ET DE SUIVI DES PROCEDURES RELATIVES A LA MISE EN PLACE D'UNE ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE :**

⇒ Frais de déplacement

Le Président de la Commission « Affaires Culturelles, Sociales et de Communication » expose :

Par délibération du 13 décembre 2006, le Conseil Communautaire a décidé de créer une activité accessoire pour la mission de conseil et de suivi des actions relatives à la mise en place d'une école intercommunale de musique et de danse, sur la base d'une rémunération forfaitaire annuelle de 1 000 €.

La personne en charge de cette activité a souhaité être remboursée, dans la limite de ces 1 000 €, sur présentation de factures, des frais de déplacement pour l'exercice de sa mission.

Cette demande ne pose pas de difficulté mais nécessite l'accord du Conseil pour pouvoir être honorée.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ACCEPTÉ A L'UNANIMITE.**

⇒ Monsieur GEIST exprime sa satisfaction quant aux services rendus par la personne chargée de cette mission.

\* \* \*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **⊗ Révision du Schéma Directeur d'Assainissement :**

- **Informations sur les conclusions de la phase investigation du diagnostic génie civil de la station d'épuration de Sept Sorts :**

Monsieur RIGAULT rappelle que cette révision est demandée par les partenaires financiers de la Communauté de Communes (Agence de l'Eau, Département et demain Région) pour tenir compte des évolutions techniques et des nouvelles politiques préconisées en la matière.

Cette révision permettra de bénéficier de l'aide régionale pour un Contrat de Bassin.

L'étude a été divisée en 3 parties, correspondant chacune à un lot confié à un cabinet spécialisé :

- les réseaux (l'étude doit être menée dans les six mois),
- le devenir des boues (durée : 3 mois),
- le diagnostic du génie civil de la station de Sept Sorts (durée : 3 mois)

L'attributaire du lot 1, la SETEGUE, devra reprendre les conclusions des lots 2 et 3 pour établir le nouveau schéma directeur puis, dans un second temps, mettre en place les plans de zonage.

Pour les lots 2 et 3, les conclusions seront à disposition de la Communauté de Communes fin juillet.

Le lot 1 sera présenté au Comité de Pilotage en juin ; les plans par commune seront présentés par SETEGUE fin juillet, exposés à la Communauté de Communes et envoyés aux communes pour leur avis ; début septembre, les maires seront reçus par des membres du comité de pilotage, afin de coordonner les remarques des communes avec la proposition qui est faite. La maîtrise d'œuvre appartenant à la Communauté de Communes, le schéma ne peut être construit qu'à l'échelle de l'intercommunalité dans un souci de cohérence, toutes les remarques ne pourront donc être prises en compte.

Monsieur RIGAULT rappelle notamment qu'il y aura des secteurs d'assainissement collectif et des secteurs qui ne le nécessitent pas.

Des décisions ont, rappelle Monsieur RIGAULT, été prises pour le bourg de Sainte Aulde (placé en collectif par le Comité de Pilotage : les travaux précédents de Chamigny ont été conçus dans cette optique).



De même au niveau des boues, la Commission a décidé d'éliminer les boues autrement que par la mise en décharge.

Quant au lot 3 (station de Sept Sorts) il faut rappeler que cette station a 25 ans, et que des travaux de confortement ont été faits en 1996.

Quatre ouvrages y sont concernés :

- le silo à boues ne présente pas de gros problème ; les enduits intérieurs seront revus et l'ouvrage peut encore durer vingt années,
- le clarificateur présente des fissures et des attaques au niveau de la ferraille (béton armé) ; il peut être traité, et durer vingt ans sous réserve de réparer ces désordres, à un coût raisonnable. Mais ces travaux nécessitent au moins un mois d'arrêt du clarificateur, qui est solidaire des autres éléments.
- Le chenal d'aération est faible ; il a été consolidé en 1996. Des carottages ont été faits et ont révélé de fortes teneurs en sulfate du béton, aggravées depuis 10 ans. Il n'a pas une longue durée de vie ; des analyses supplémentaires ont été demandées, dont certaines immergées.

Des travaux de création d'un autre chenal ne sont pas exclus.

La station, conçue pour 15 000 habitants est ramenée à 11 000 du fait des contraintes entraînées par les phosphates. Elle est à saturation et le chenal devra être agrandi pour faire face à un accroissement de population.

Monsieur RIGAULT disposera de plus amples information à la fin du mois, pour le Conseil du 30 mai.

#### ✉ **Courrier de Monsieur SPECQUE :**

Madame BELDENT a reçu un courrier de Monsieur SPECQUE, maire de Saint Jean les Deux Jumeaux au sujet de la révision du PLU de Saint Jean les Deux Jumeaux. La commune a décidé de donner suite à la proposition de la Communauté de Communes du Pays Fertois d'implanter sur le territoire de Saint Jean les Deux Jumeaux un hôtel d'entreprise en bordure de la RN3. Si la commune prévoit un emplacement réservé pour une activité commerciale à ce titre, elle souhaite connaître, en cas de délaissement par les propriétaires, si la Communauté de Communes participerait au rachat des terrains au prix des domaines.

Madame BELDENT a répondu que la Communauté de Communes avait compétence pour les zones d'activités de plus de deux hectares, si toutefois le PLU de Saint Jean les Deux Jumeaux était applicable, mais elle souhaitait informer le Conseil Communautaire de cette lettre.

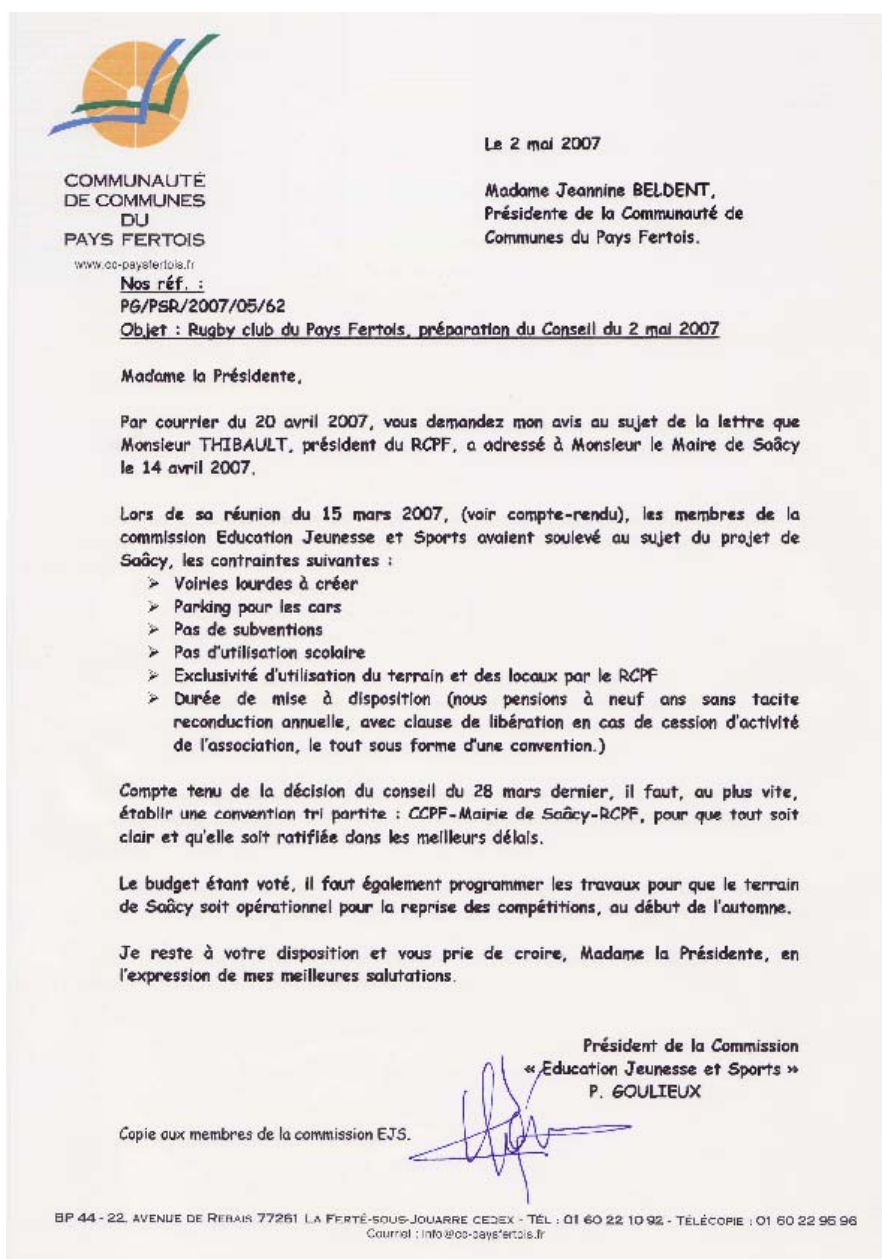
Monsieur HINCELIN demande à la Présidente si elle peut répondre dans ce sens.

Pour Monsieur RIGAUT, la Communauté de Communes ne peut acquérir qu'au vu d'un document d'urbanisme opposable. La Communauté de Communes est compétente sous cette réserve.

Monsieur FORTIER ajoute que la compétence du PLU est de la commune, l'aménagement de la zone est de la compétence de la Communauté de Communes, dès lors que sa superficie est supérieure à deux hectares.

☒ **Rugby :**

Madame BELDENT a remis aux délégués copie de la dernière lettre du Club de Rugby. Monsieur GOULLIEUX a écrit ce jour à la Présidente la lettre dont la teneur suit :



Madame BELDENT invite donc la Commission des Sports à préparer un projet de convention tripartite avec la commune de Saâcy sur Marne et le Club de Rugby, en vue d'être présenté au Conseil Communautaire.

Il faut savoir notamment « qui prend quoi en charge » compte tenu de la lettre du Club de Rugby au sujet des différentes prestations, avec un chiffrage très précis et très clair.

Pour Monsieur GOULLIEUX tout est chiffré, on ne va pas remettre le chiffrage en question.

Monsieur DELAITRE cite en exemple le traçage des terrains pour lequel les clubs doivent se « prendre par la main ».

Pour Monsieur GOULLIEUX, le club de rugby se prend par la main, il a déjà fait des travaux à Saâcy sur Marne.

Monsieur FOURMY fera parvenir à Monsieur GOULLIEUX un exemple précis, celui du terrain du Syndicat Intercommunal qu'il préside.

Monsieur PERLICAN estime que la convention entre sa commune et le Club de Rugby a été respectée par la commune et moins par le Club.

Madame BELDENT clôt la séance.

**La Présidente,**

**J. BELDENT**

**Affichage du compte rendu**

**Le .....**

**La Présidente,**

**J. BELDENT**

**Annexe**

<b>Zone</b>	<b>Produit après régularisation année 2006</b>	<b>Bases prévisionnelles 2007</b>	<b>Taux 2007 en %</b>	<b>Taux 2006 pour mémoire</b>
Chamigny Changis sur Marne Reuil en Brie Ussy sur Marne	438 377	2 345 519	18,69 %	16,86 %
La Ferté sous Jouarre	1 097 460	6 026 691	18,21 %	15,74 %
Sept Sorts	50 962	564 985	9,02 %	7,45 %
Jouarre Pierre Levée Sammeron Signy Signets	561 504	3 116 005	18,02 %	16,35 %
Basseville Bussières	70 981	342 739	20,71 %	17,89 %
Citry Nanteuil sur Marne Sâacy sur Marne	262 034	1 736 475	15,09 %	12,95 %
Luzancy Sainte Aulde Méry sur Marne	174 287	1 284 353	13,57 %	11,80 %
Saint Jean les Deux Jumeaux	123 353	702 065	17,57 %	16,34 %